



COMMUNE DE SENTHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SENTHEIM DE LA SEANCE DU 17 MAI 2011.

Sous la présidence de M. Bernard HIRTH, Maire.

Présents :

- | | |
|--------------------------|---------------------------|
| – M. Roland MESSERLIN | 1 ^{er} Adjoint, |
| – M. Marc PERRIN | 2 ^{ème} Adjoint, |
| – M. Serge JAEG | 3 ^{ème} Adjoint, |
| – Mme Françoise NAEGELEN | 4 ^{ème} Adjoint, |
| – Mme Martine BISSLER | Conseillère Municipale, |
| – Mme Marie HINGRE | Conseillère Municipale, |
| – M. Bertrand RISACHER | Conseiller Municipal, |
| – M. Thierry KAYSER | Conseiller Municipal, |
| – M. Marc ALTER | Conseiller Municipal, |
| – M. Gérard STOECKLIN | Conseiller Municipal. |

Absents excusés :

- M. Timothée HINGRE qui donne pouvoir à Mme Marie HINGRE
- Mlle Cathy COLONNA qui donne pouvoir à M. Thierry KAYSER
- M. Joseph GENSBITTEL qui donne pouvoir à Mme Martine BISSLER
- Mme Annick EHRET qui donne pouvoir à M. Marc ALTER.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marc SCHOEPP secrétaire de mairie.

Date de la convocation : 11 mai 2011

Ordre du jour :

- 1°) Approbation du procès-verbal de la séance du 12 avril 2011**
- 2°) Chasse : agréments permissionnaires**
- 3°) Rétrocession terrains SAFER**
- 4°) Ateliers municipaux : avenants aux marchés**
- 5°) Vente locaux 1 rue du Pont**
- 6°) Subvention exceptionnelle Maison de la Géologie**
- 7°) Enfouissement réseaux : convention France Télécom**
- 8°) Lotissement : déclassement partiel voirie rue de Soppe-le-Haut**
- 9°) Mise à disposition locaux pour les élections primaires du Parti Socialiste**
- 10°) Délégations extérieures**
- 11°) Divers & informations.**

M. le Maire ouvre la séance à vingt heures et remercie les conseillers de leur présence, salue les concitoyens présents et excuse les absents.

M. le Maire demande aux Conseil Municipal d'ajouter trois points à l'ordre du jour :

- une servitude d'ancrage dans la rue Neuve,
- des subventions exceptionnelles,
- la retenue du dépôt de garantie de M. PINOL.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.



1°) Approbation du procès-verbal de la séance du 12 avril 2011

M. RISACHER observe que l'intervention de Mme NAEGELEN à propos du conseil de l'école n'apparaît pas au procès-verbal. M. le Maire annonce que cette omission sera corrigée et insérée au point 17.

M. RISACHER revient sur le point 20 qui concernait la motion en faveur du maintien de la troisième classe de l'école maternelle et interroge M. le Maire sur la suite donnée. Celui-ci répond que cette motion a été adressée à l'Inspectrice de l'Éducation Nationale, à l'Inspectrice d'Académie du Haut-Rhin, au recteur de l'Académie de Strasbourg et aux élus nationaux du département. La fermeture a été prononcée le 2 mai, en attendant une actualisation des effectifs.

Aucune autre remarque n'étant formulée, M. le Maire propose de passer au vote.

Le Conseil Municipal approuve ce procès-verbal par 8 voix pour et six abstentions (Mmes HINGRE, EHRET, Mlle COLONNA, MM. KAYSER, ALTER et HINGRE).

M. le Maire revient au procès-verbal de la réunion du 8 mars 2011 au point 14 – création d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe : il convient de préciser la date de prise d'effet. M. le Maire propose au Conseil Municipal de modifier cette délibération en précisant la création du poste à compter du 1^{er} mai 2011.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

2°) Chasse : agréments permissionnaires

M. le Maire donne la parole à M. MESSERLIN, Président de la Commission Communale Consultative de la Chasse (CCCC), qui s'est réunie précédemment.

M. MESSERLIN annonce que la CCCC a émis un avis favorable à l'agrément des deux permissionnaires dont les dossiers ont été présentés par M. BISCHOFF, nouvel adjudicataire du lot de chasse n°2, c'est-à-dire :

Celui de Mme Marie BISCHOFF demeurant au 33b rue Principale à Soppe le Bas et celui de M. Roger FLUHR demeurant au 7 rue André à Lauw.

Sur proposition du Maire et après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour l'agrément de Mme Marie BISCHOFF ainsi que pour celui de M. Roger FLUHR.

3°) Rétrocession terrains SAFER

La Commune s'est portée candidate à l'acquisition sur le ban communal des parcelles suivantes :

Section 09 parcelle 182 *lieu-dit* : **STEIN** surface 8a 69ca nature T
pour un montant de **716,-€**

Section 21 parcelle 47 *lieu-dit* : **SILBACH** surface 8a 98ca nature VI
Section 21 parcelle 47 *lieu-dit* : **SILBACH** surface 3a 68ca nature BT
pour un montant de **540,-€**

Section 09 parcelle 85 *lieu-dit* : **STEIN** surface 16a 89ca nature P
Section 09 parcelle 86 *lieu-dit* : **STEIN** surface 6a 87ca nature P
pour un montant de **1 436,-€**

Section 04 parcelle 84 *lieu-dit* : **OBERER BERG** surface 6a 59ca nature VI
pour un montant de **366,-€**

Le montant global de **3 058,-€** a été calculé pour une date de paiement fixée au 25 novembre 2011. Passé ce délai la SAFER aura droit, conformément à sa délibération du conseil d'administration du 4 juin 1997, au versement d'intérêts de retard calculés au taux de 6,5% sur le montant précité à compter de cette date jusqu'au paiement effectif.



Il est à noter que des agriculteurs locaux ont également déposé leur candidature pour certaines des parcelles susnommées.

Après délibération, M. le Maire propose au Conseil Municipal :

de se désister en faveur des agriculteurs de Sentheim et de ne poser la candidature de la commune que pour la parcelle 182 section 09 au lieu-dit Stein d'une contenance de 8a 69ca pour un montant de 716,-€

d'accepter ces conditions financières décrites ci-dessus ramenées à un montant de **716,-€**

et de l'autoriser à signer tout acte afférent à cette acquisition.

Le Conseil Municipal adopte ces propositions à l'unanimité moins une abstention (Mme BISSLER).

4°) Ateliers municipaux : avenants aux marchés

M. ALTER précise qu'aux points 4 et 5 la voix de Mme EHRET ne sera pas prise en compte, cette dernière étant intéressée à ces points.

M. le Maire présente les avenants aux lots du marché des ateliers municipaux dont les éléments financiers sont repris dans le tableau ci-dessous.

Lots	Entreprises	Montant HT marchés	Montant HT avenants	Montant HT marchés après avenant	% variation
01 - Gros-œuvres	LUTRINGER SILLON	90 751,17 €	1 735,99 €	92 487,16 €	1,91%
02 - M é t a l l e r i e - S e r r u r e r i e	C M S	46 650,47 €	- 1 943,46 €	44 707,01 €	-4,17%
03 - Bardage métallique/étanchéi	SOPREMA	81 000,00 €	- 1 291,61 €	79 708,39 €	-1,59%
04 - Portes sectionnelles	LANG	12 573,00 €	322,64 €	12 895,64 €	2,57%
05 - Menuiserie extérieure alu	HIRTH	14 349,00 €	902,50 €	15 251,50 €	6,29%
06 - Électricité/VM C	CET	14 000,00 €	519,50 €	14 519,50 €	3,71%
07 - Chauffage/sanitaire	EHRET	24 700,00 €	3 800,00 €	28 500,00 €	15,38%
08 - Isolation/plafond	CILIA	24 000,00 €	- 2 033,70 €	21 966,30 €	-8,47%
09 - Carrelage/faïence	LUTTRINGER JP	12 610,33 €	309,87 €	12 920,20 €	2,46%
10 - Menuiserie intérieure bois	BITSCH	5 729,44 €	78,91 €	5 808,35 €	1,38%
11 - Peinture	FGV LIBERTI	7 990,00 €	- 78,18 €	7 911,82 €	-0,98%
12 - Aménagements extérieurs/VR	STP MADER	123 007,93 €	- 22 037,91 €	100 970,02 €	-17,92%
13 - Clôture/portail	GARDENLAND	17 381,75 €	4 117,50 €	21 499,25 €	23,69%
Total		474 743,09 €	- 15 597,95 €	459 145,14 €	-3,29%

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer les avenants de chaque lot tels que définis dans le tableau ci-dessus.

Marché complémentaire

Afin de prendre en compte les travaux d'électricité suite aux modifications nécessaires pour la sécurité, le maître d'œuvre propose d'établir un marché complémentaire avec l'entreprise CET pour un montant de 6616,00€ HT. Ce marché portera la dépense à 465 761,14€ HT pour les travaux de ce bâtiment.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, l'autorise à signer ce marché complémentaire avec l'entreprise CET.

5°) Vente locaux 1 rue du Pont

M. le Maire présente le récapitulatif du coût de la réhabilitation du bâtiment qui abritera les futurs ateliers municipaux ainsi que deux locaux pour entreprise. Compte tenu de la situation actuelle, les



montants des dépenses consenties par la commune sont de 176 100,-€ pour le lot 1 et de 177 100,-€ pour le lot 2. Afin de pouvoir régulariser la situation des partenaires, il demande au Conseil Municipal de fixer le prix de vente définitif et de l'autoriser à procéder à la vente des deux lots. Il propose un prix de vente définitif de 180 000,-€ pour chaque lot.

Après délibération, le Conseil Municipal, par 8 voix pour (Mmes NAEGELEN et HINGRE, MM. HIRTH, MESSERLIN, PERRIN, JAEG, HINGRE et STOECKLIN) et 6 voix contre (Mmes BISSLER et COLONNA, MM. RISACHER, KAYSER, ALTER et GENSBITTEL), fixe le prix de vente de chaque lot à 180 000,00€ et autorise M. Bernard HIRTH, Maire de la commune de Senheim à signer tout acte nécessaire à la vente de ces deux lots.

M. RISACHER explique la raison pour laquelle il a voté « contre » le prix de vente définitif de 180 000 € proposé par le Maire. Il rappelle que cette opération a permis l'accueil des établissements EHRET à la recherche de locaux plus fonctionnels et l'installation d'une nouvelle entreprise dans le village (AFFULOC). Il estime donc que la commune devrait céder les deux lots aux montants des dépenses consenties par la commune c'est-à-dire respectivement 176 100 pour le lot 1 et 177 100 € pour le lot 2.

M. RISACHER souhaiterait connaître le coût final des ateliers municipaux (bâtiment et travaux) à la charge de la commune de Senheim. M. le Maire répond qu'aujourd'hui le coût final des ateliers s'élèverait à 391 199,67 € en tenant compte des subventions perçues et du FCTVA.

6°) Subvention exceptionnelle Maison de la Géologie

En 2010, l'Association de la Maison de la Géologie avait projeté d'installer une Échelle du Temps sur le pont de la Doller. M. le Maire rappelle qu'à cette époque la municipalité a préféré sursoir à la demande de subvention présentée par cette association pour ce projet, en attendant de connaître la participation des autres partenaires. Le projet d'échelle du Temps d'un coût de 13 113,-€ va bénéficier d'une aide du Conseil Général de 2 300,-€, d'une subvention de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach (CCVDS) de 1 300,-€ et d'une participation des fonds LEADER de 7 200,-€.

Suite à la proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1 300,-€ à l'Association de la Maison de la Géologie.

7°) Enfouissement réseaux : convention France Télécom

France Télécom a adressé une convention pour la dissimulation de ses réseaux dans la rue Neuve et la rue de la Gare pour un montant, à la charge de la commune, de 1 392,96 € TTC pour la participation aux prestations d'ingénierie et un montant de 4 652,30 € HT pour la participation financière.

Cette convention fixe aussi le montant de la participation de France Télécom aux travaux de voirie pour un montant de 1 125,60 € HT.

À la demande du Maire, le Conseil Municipal l'autorise, à l'unanimité, à signer cette convention.

8°) Lotissement : déclassement partiel voirie rue de Soppe-le-Haut

La municipalité a émis le souhait de ramener le trottoir de la rue de Soppe-le-Haut à la largeur de 1,40m le long du lotissement « Stribich » à la hauteur des lots n° 10 et 11. Pour ce faire il faut déclasser du domaine public les deux parcelles suivantes :

Section 10 parcelle 600 de 21m²

Section 10 parcelle 601 de 1m² selon le procès-verbal d'arpentage n°429 du 9 mai 2011.

Suite à la proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de déclasser les deux parcelles susnommées du domaine public afin de les intégrer aux lots n°10 et 11.



9°) Mise à disposition locaux pour les élections primaires du Parti Socialiste

Le Parti Socialiste (PS) a déposé une demande de mise à disposition de locaux afin d'y organiser ses élections primaires les 9 et 16 octobre prochains. M. le Maire propose de facturer cette mise à disposition à 200,-€ par tour de scrutin, soit 100,-€ pour la location de l'Espace Schuffenecker (forfait de 10h à 10,-€/h) et de 100,-€ pour les frais de mise place, de rangement et de nettoyage.

Le Conseil Municipal fixe un forfait d'un montant de 200,-€ pour la mise à disposition de l'Espace Schuffenecker pour chaque tour de scrutin des élections primaires du PS.

10°) Délégations extérieures

M. le Maire indique qu'il a représenté la commune à la réunion du Pays Thur Doller à laquelle assistait le Président de la Région. Celui-ci a précisé la politique de la Région qui vise à soutenir les projets importants des communes ou des communautés de communes.

M. le Maire a également assisté à la réunion organisée par le Sénateur BOCKEL au Pôle d'Excellence Rurale de Dolleren. Il a évoqué le projet de raccordement à la voie ferrée du Tram-train permettant le désenclavement de la vallée de la Doller. Le point noir de ce projet reste la traversée de la route nationale 66, et d'autres projets sont prioritaires.

M. le Maire était présent à l'assemblée générale de l'association Créaliance à laquelle a été présenté le bilan de l'année 2010. Il souligne la forte participation de la CCVDS.

M. le Maire donne la parole à M. STOECKLIN pour un compte rendu de l'assemblée générale du 28 avril 2011 de l'association ICARE.

En 2010, la structure a employé 35 salariés (dont 15 femmes, soit 43 % de l'effectif) qui ont réalisé 32 665 heures de travail.

Durant l'année, 96 personnes (dont 26 femmes) ont présenté une candidature aux Jardins d'Icare. Mais seulement 10 personnes ont été retenues, la structure n'ayant pas suffisamment de postes à pourvoir.

Pendant l'année 2010, 12 personnes ont quitté la structure, dont 5 pour des emplois en CDI ou CDD. Les ressources des Jardins proviennent principalement de subventions et de recettes propres (vente de paniers de légumes et plants) pour un montant respectif en 2010 de 521 521,- € et 165 457,- €, tandis que les dépenses concernent principalement les charges de personnel (546 959,- € pour un total de 729 055,- €). L'exercice 2010 s'est terminé par un excédent de fonctionnement de 22 590,- €.

L'année 2011 verra -entre autres - le démarrage des activités suivantes :

- lancement des Jardins du Trèfle Rouge à Ungersheim,
- plantation d'arbres fruitiers sur une parcelle mise à la disposition par la commune de Bourbach-le-Bas,
- la poursuite de l'expérience des paniers solidaires (action débutée en septembre 2010),
- le travail dans les vignes en hiver.

11°) Divers & informations

M. le Maire signale la tenue d'une réunion de travail sur le Plan Local d'Urbanisme (PLU) le jeudi 9 juin 2011 à 17h30. Cette réunion aura pour objet de faire le point sur les différentes remarques formulées par les personnes consultées à propos du PLU arrêté. Le document préparé par M. JAILLET de l'ADAUHR récapitulant l'ensemble de ces remarques sera adressé avec l'invitation à la réunion à tout le Conseil Municipal.

M. le Maire répond à la question de M. STOECKLIN, posée lors de la dernière réunion à propos de l'évolution de la cotisation de la commune au Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges.



La cotisation annuelle évoquée ne sera appliquée qu'à partir de l'année 2012 et indexée sur le coût de la vie.

Il annonce également que les frais de gardiennage de la forêt par l'Office National des Forêts s'élèvent à 1 693,95€ HT. Ce montant est déterminé par le volume des ventes 2010.

M. le Maire informe également le Conseil Municipal de la démission de Mme Claudine JAEG de la présidence de l'Association de la Maison des Œuvres de Sentheim et signale que l'assemblée générale de celle-ci se tiendra le lundi 30 mai 2011 à 20h.

Au nom du Conseil Municipal, M. le Maire tient à féliciter l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Sentheim pour l'organisation de la marche gourmande, ainsi que Sentheim Animation pour l'organisation de l'Élan des Daims.

M. RISACHER intervient pour signaler, de nouveau, la dangerosité des abords des écoles aux horaires de dépose et de reprise des enfants. Il signale également que la voirie du nouveau lotissement sert actuellement de piste pour toutes sortes de véhicules. Il interpelle le Maire sur ces sujets.

M. le Maire lui répond qu'il semblerait que l'action préventive des forces de l'ordre n'ait pas porté ses fruits et qu'il va reprendre contact avec les Brigades Vertes et la Gendarmerie.

M. RISACHER demande également l'état d'avancement du projet d'installation d'une signalétique « stationnement alterné » rue des Primevères, projet adopté lors du Conseil municipal du 4 mai 2010.

M. JAEG répond que les panneaux nécessaires seront regroupés avec d'autres commandes.

M. RISACHER fait aussi remarquer que dans le croisement rue des Primevères/rue de Mortzwiller, les palissades gênant la visibilité n'ont toujours pas été retirées alors que le propriétaire s'y était engagé en septembre 2010.

M. le Maire lui répond que la Commune va adresser un courrier à cette personne lui rappelant son engagement.

M. RISACHER souhaite enfin savoir si les travaux de réfection du sol de la salle d'évolution de la maternelle sont programmés pour les prochaines vacances scolaires.

M. JAEG répond que différents devis seront examinés sous peu et qu'une décision sera prise avant la fin de l'année scolaire.

Aucune information supplémentaire n'étant à apporter, M. le Maire propose d'aborder les trois points rajoutés à l'ordre du jour.

12°) Servitude d'ancrage

Pour l'installation de l'éclairage public suite aux travaux d'enfouissement des réseaux dans la rue Neuve, il est nécessaire de créer des points d'ancrage sur certaines propriétés privées. Il existe une servitude d'ancrage et d'appui pour la ville de Paris (code de la voirie routière, art. L.171-4 à 9). En application de l'article 173-1 du code de la voirie routière, cette servitude est applicable à la commune de Sentheim compétente en matière de voirie et d'éclairage public sur décision de l'assemblée délibérante. M. le Maire précise qu'il convient de conclure un accord amiable avec les propriétaires avant l'installation de support d'appareil d'éclairage public ou de signalisation.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'instituer cette servitude d'ancrage et d'appui dans la commune de Sentheim.

M. le Maire tient à préciser que des conventions d'occupation du domaine public vont être établies avec les propriétaires qui alimentaient leur garage situé en face de leur maison. Cette alimentation se fera dorénavant en souterrain.



13°) Subventions exceptionnelles

- Football Club de Senheim (FCS)

M. JAEG intéressé en tant que Président de l'association quitte la salle de séance. M. le Maire a été sollicité par le FCS pour une subvention exceptionnelle de 3200,- € pour l'achat de buts de football destinés au terrain mis à la disposition des jeunes du village.

Après délibérations, le Conseil Municipal par 12 voix pour et 2 voix contre (Mlle COLONNA et M. KAYSER), accorde une subvention exceptionnelle de 3200,-€ au FCS.

- Commune de Bréchaumont

Le Maire de la Commune de Bréchaumont a présenté une requête demandant une participation éventuelle à la réalisation d'un monument funéraire sur la tombe de l'abbé Joseph JACOB qui a officié dans la paroisse de Senheim pendant 23 ans. Le Conseil de Fabrique et la Chorale ont également été sollicités.

Compte tenu des liens qui unissaient l'abbé JACOB à la population du village, suite à la proposition de M. le Maire et après délibérations, le Conseil Municipal par 12 voix pour et 3 voix contre (Mlle COLONNA et MM. RISACHER et KAYSER), accepte de verser une participation de 200,-€ à la Commune de Bréchaumont pour la réalisation d'un monument funéraire sur la tombe de l'abbé JACOB.

14°) Retenue du dépôt de garantie de M. PINOL

M. PINOL, locataire au 1^{er} étage du bâtiment sis 4 rue du Vieux Chemin, a quitté son logement au 31 mars de cette année. Il a tardé à nous restituer les clés et ne s'est pas présenté pour établir un état des lieux contradictoire. M. Serge JAEG, 3^{ème} adjoint, accompagné de M. BERMON, agent des services techniques de la commune, ont constaté plusieurs dégradations dans les locaux.

M. le Maire propose que les frais de remise en état de l'appartement soient retenus sur le dépôt de garantie.

M. KAYSER intervient pour préciser qu'en l'absence de constat contradictoire avec le locataire lors de l'état des lieux, il serait prudent de faire un constat par huissier.

M. le Maire propose de prendre contact avec M. PINOL pour établir ce constat contradictoire avant la fin de la semaine et de faire intervenir un huissier si M. PINOL ne daigne pas se manifester d'ici là.

Sur proposition de M. le Maire et compte tenu des dégradations, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir le dépôt de garantie d'un montant de 432,-€ pour la remise en état des lieux.

Aucun conseiller ne souhaitant plus intervenir, M. le Maire clôt la séance à 22 h 30.



Tableau des signatures
Pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Sentheim de la séance du 17 mai 2011

ORDRE DU JOUR :

- 1°) Approbation du procès-verbal de la séance du 12 avril 2011
- 2°) Chasse : agréments permissionnaires
- 3°) Rétrocession terrains SAFER
- 4°) Ateliers municipaux : avenants aux marchés
- 5°) Vente locaux 1 rue du Pont
- 6°) Subvention exceptionnelle Maison de la Géologie
- 7°) Enfouissement réseaux : convention France Télécom
- 8°) Lotissement : déclassement partiel voirie rue de Soppe-le-Haut
- 9°) Mise à disposition locaux pour les élections primaires du Parti Socialiste
- 10°) Délégations extérieures
- 11°) Divers & informations.
- 12°) Servitude d'ancrage
- 13°) Subventions exceptionnelles
- 14°) Retenue du dépôt de garantie de M. PINOL

NOM	PRENOM	FONCTION	SIGNATURE	PROCURATION
HIRTH	Bernard	Maire		
MESSERLIN	Roland	1 ^{er} Adjoint		
PERRIN	Marc	2 ^{ème} Adjoint		
JAEG	Serge	3 ^{ème} Adjoint		
NAEGELEN	Françoise	4 ^{ème} Adjoint		
BISSLER	Martine	Conseillère municipale		
HINGRE	Marie	Conseillère municipale		
RISACHER	Bertrand	Conseiller municipal		
KAYSER	Thierry	Conseiller municipal		
ALTER	Marc	Conseiller municipal		
HINGRE	Timothée	Conseiller municipal	Procuration donnée à Mme HINGRE	
COLONNA	Cathy	Conseillère municipale	Procuration donnée à M. KAYSER	
GENSBITTEL	Joseph	Conseiller municipal	Procuration donnée à Mme BISSLER	
EHRET	Annick	Conseillère municipale	Procuration donnée à M. ALTER	
STOECKLIN	Gérard	Conseiller municipal		